

# COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION D'OPOUL PERILLOS

## Le Président

Secrétariat :

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon  
520 allées Henri II de Montmorency  
34064 Montpellier cedex 02

Affaire suivie par : Thomas PELLERIN  
Tel. 04 34 46 67 09  
Fax. 04 34 46 67 36  
Courriel : [thomas.pellerin@developpement-durable.gouv.fr](mailto:thomas.pellerin@developpement-durable.gouv.fr)

Nos Réf. : SRNT/URTA/TP/CT/2012.023

Le

Le président du CLIC

à

## Membres du CLIC

**Objet :** Réunion du CLIC d'OPOUL PERILLOS  
**PJ :** Documents projet du PPRT

Madame, Monsieur,

Par arrêté préfectoral n°319-2008 en date du 28 janvier 2008, le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur la commune d'Opoul Périllos a été prescrit en application du code de l'environnement (art. L515-15 et suivants).

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) d'OPOUL PERILLOS relatif à la Société TITANOBEL, se tiendra, sous ma présidence :

**Le vendredi 10 février 2012 à 14h00,  
En mairie d'Opoul Perillos (salle du presbytère – Henri Cont)**

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est :

- Présentation du bilan annuel de la société TITANOBEL,
- Présentation du bilan annuel de l'inspection des installations classées,
- Avis du CLIC sur les documents projet du PPRT Titanobel,
- Espace de discussion.

Conformément aux dispositions de l'article D. 125-31 du code de l'environnement « *Le comité est associé à l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques et émet un avis sur le projet de plan, en application de l'article L. 515-22. Cet avis est débattu en séance et approuvé à la majorité des membres présents ou représentés [...].* »

Par ailleurs, vous avez été, en tant que Personnes et Organismes Associés, consultés officiellement sur le projet de PPRT par courrier en date du 12 janvier 2012, et invités à donner votre avis sur celui-ci. Dans un souci de développement durable, ces documents (projet de note de présentation, de règlement, de note de recommandations et de plan de zonage) ne sont pas joints à nouveau au présent courrier. Par ailleurs, je vous informe qu'ils sont disponibles sur le site Internet de la DREAL à l'adresse suivante : <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/pprt-titanobel-a813.html>

Les services de la DREAL et de la DDTM 66 se tiennent naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur,, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du CLIC

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the typed name of the President of CLIC.

# COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION D'OPOUL PERILLOS

## Le Président

Secrétariat :

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon  
520 allées Henri II de Montmorency  
34064 Montpellier cedex 02

Affaire suivie par : Thomas PELLERIN  
Tel. 04 34 46 67 09  
Fax. 04 34 46 67 36  
Courriel : [thomas.pellerin@developpement-durable.gouv.fr](mailto:thomas.pellerin@developpement-durable.gouv.fr)

Nos Réf. : SRNT/URTA/TP/CT/2012.023

Le

Le président du CLIC

à

## Membres du CLIC

**Objet :** Réunion du CLIC d'OPOUL PERILLOS  
**PJ :** Documents projet du PPRT

Madame, Monsieur,

Par arrêté préfectoral n°319-2008 en date du 28 janvier 2008, le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sur la commune d'Opoul Périllos a été prescrit en application du code de l'environnement (art. L515-15 et suivants).

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) d'OPOUL PERILLOS relatif à la Société TITANOBEL, se tiendra, sous ma présidence :

**Le vendredi 10 février 2012 à 14h00,  
En mairie d'Opoul Perillos (salle du presbytère – Henri Cont)**

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est :

- Présentation du bilan annuel de la société TITANOBEL,
- Présentation du bilan annuel de l'inspection des installations classées,
- Avis du CLIC sur les documents projet du PPRT Titanobel,
- Espace de discussion.

Conformément aux dispositions de l'article D. 125-31 du code de l'environnement « *Le comité est associé à l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques et émet un avis sur le projet de plan, en application de l'article L. 515-22. Cet avis est débattu en séance et approuvé à la majorité des membres présents ou représentés [...].* »

C'est dans ce cadre que je vous informe que votre avis sur ce projet sera débattu lors de la séance du 10 février 2012. A cet effet, vous trouverez en pièce jointe au présent courrier, l'ensemble de ces documents (projet de note de présentation, de règlement, de note de recommandations et de plan de zonage). Par ailleurs, je vous informe qu'ils sont disponibles sur le site Internet de la DREAL à l'adresse suivante : <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/pprt-titanobel-a813.html>

Les services de la DREAL et de la DDTM 66 se tiennent naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur,, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du CLIC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Duran', written in a cursive style.